



## Procès-verbal de L'Assemblée Générale du 12 mai 2023 de la Société des Intérêts du Vallon de Villard à la Scie

**Présents :** Vanessa Chabloz  
Irène Mauroux  
Chris Bulliard  
Robin Marggi  
Florent Aubort  
Jean Desbordes

**Excusée :** Micheline Hösli-Stettler  
Johanna Desbordes

Ouverture de la 54<sup>ème</sup> assemblée générale. La Société des Intérêts du Vallon de Villard vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence.

La séance est ouverte à 19h00.

### 1. Ouverture, liste des présences

#### Vanessa Chabloz

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts. Le carnet de présence circule afin que chaque participant puisse le signer.

Nous souhaitons la bienvenue à Mesdames Irina Gote et Sandra Genier, conseillères municipales

**Membres excusés :** Edgard Guignet  
Samuel Roch  
Manuel Rodriguez  
Anne Chessex  
Ursula Armbruster  
Sophie et Simon Smith  
Nathalie Dolzan et Jean-Charles Kolly  
Jacqueline et Claude Baehler  
Richard Muri  
Gérald Yersin  
Jacqueline Buttica  
Marguerite Guex-Marggi  
Hans Murbach  
André Mojonnet  
Sylvie Moser  
Pierre Rochat

Admissions : Jean-Luc Butticaaz  
Luc et Laurence Decrey-Besançon  
Toma Knezovic  
Gaëtan Bumont

Démissions : 3 membres

A ce jour : 119 familles membres de la SIV

Nous observons une minute de silence pour le décès de : Mme Gallay, Mme Marlyse Zarri, M. Georges Jaggi, M. Edouard Nicole et M. Philippe Rochat. Toutes nos pensées vont vers les familles touchées par ces deuils.

Deux personnes sont désignées en tant que scrutateurs.

## 2. Procès-verbal de la 53ème assemblée générale

Est disponible sur notre site internet. La lecture n'est pas demandée et il est approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

## 3. Rapport des activités de l'année 2022

### Vanessa Chabloz

Nous avons célébré le 1<sup>er</sup> août officiel de la commune de Montreux avec la présence de Messieurs Gfeller et Chiaradia. Cette fête est toujours très conviviale et réunit beaucoup de personnes.

Le 20 août a eu lieu la Pizza du Vallon de Villard. Nous avons dégusté des pizzas à gogo qui ont été préparées par les membres du comité.

Le 29 octobre nous avons organisé une brisolée et comme nous avons envoyé un tout ménage dans toute la région, nous avons eu le plaisir d'accueillir les personnes qui venaient des Avants.

## 4. Rapport de l'intendante de la salle Jean Marggi

### Irène Mauroux

En 2022 la salle a été louée plus de 60 fois et tout s'est très bien passé. Les locataires sont le plus souvent très respectueux des lieux et apprécient la salle et également les extérieurs.

Comme vous pouvez le constater, nous avons 10 nouvelles tables et 60 nouvelles chaises.

Je vous rappelle que tous les lundis il y a un cours de pilates qui est donné par Sylvaine Schild et tous les mardis des cours d'échecs.

Le hall d'entrée et les WC sont régulièrement nettoyés par les employés de la commune. Je remercie également M. Coi de la commune pour sa réactivité à nos demandes.

Si une personne est intéressée à reprendre l'intendance, c'est avec plaisir que je lui transmets les clés. Je vous remercie pour votre attention.

## 5. Rapport du trésorier

Chris Bulliard met à disposition des participants les comptes 2022

### BILAN

	Annexes	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
CCP SIV		30 257,89	27 319,90
CCP "La Scie", salle Jean Marggi		39 690,40	44 587,80
Trésorerie		69 948,29	71 907,70
Actifs de régularisation		193,85	4 010,00
<b>Actifs circulants</b>		<b>70 142,14</b>	<b>75 917,70</b>
Matériel "La Scie"		28 250,00	20 436,00
Terrain "La Scie"		65 100,00	65 100,00
Immobilisations corporelles		93 350,00	85 536,00
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>93 350,00</b>	<b>85 536,00</b>
<b>ACTIFS</b>		<b>163 492,14</b>	<b>161 453,70</b>
Créanciers		646,20	919,25
Dépôts "La Scie"		0,00	600,00
Autres dettes à court terme		646,20	1 519,25
Passifs de régularisation		1 391,00	1 390,95
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>2 037,20</b>	<b>2 910,20</b>
Commune de Montreux - prêt		65 000,00	65 000,00
Autres dettes à long terme		65 000,00	65 000,00
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
Capital propre		93 543,50	87 662,40
Résultat de l'exercice		2 911,44	5 881,10
<b>Capitaux propres</b>		<b>96 454,94</b>	<b>93 543,50</b>
<b>PASSIFS</b>		<b>163 492,14</b>	<b>161 453,70</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Annexes	2022 CHF	2021 CHF
Cotisations et dons	3 120,00	2 875,00
Taxes de séjour	4 000,00	4 000,00
Locations "La Scie"	10 930,00	8 950,00
Redistribution sur le produit des locations "La Scie"	-2 237,50	-1 225,00
Produits d'événements	1 052,00	572,70
Participations aux événements	1 000,00	0,00
Produits nets de prestations de services	17 864,50	15 172,70
<b>Total des produits nets d'exploitation</b>	<b>17 864,50</b>	<b>15 172,70</b>
Charges d'exploitation "La Scie"	-5 738,20	-3 850,40
Charge d'événements	-3 875,20	-2 128,50
Autres charges directes	-10,90	0,00
Charges directes	-9 624,30	-5 978,90
Frais administratifs	-2 647,10	-1 088,90
Cotisations, cadeaux et dons	-832,60	-300,00
Autres charges d'exploitation	-3 479,70	-1 388,90
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-13 104,00</b>	<b>-7 367,80</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier, impôt et amortissement</b>	<b>4 760,50</b>	<b>7 804,90</b>
Matériel "La Scie"	-1 685,15	-1 500,00
Amortissements sur les postes de l'actif immobilisé	-1 685,15	-1 500,00
Intérêts débiteurs et frais bancaires	-254,01	-293,00
Charges financières	-254,01	-293,00
Impôts	90,10	-130,80
Impôts directs	90,10	-130,80
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 911,44</b>	<b>5 881,10</b>

## 6. Rapport des vérificateurs des comptes

Chris Bulliard

### **Société des Intérêts de Villard-sur-Chamby**

#### **Rapport des vérificateurs des comptes au 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de notre mandat, nous nous sommes réunis, les soussignés et Monsieur Chris Bulliard, caissier de la SIV, en date du 4 mai 2023 afin d'examiner les comptes de l'exercice 2022 de notre société.

De nombreux sondages nous ont permis de constater que les écritures concordent parfaitement avec les justificatifs et que la comptabilité est soigneusement tenue.

Avec des produits de CHF 17'864,50 et des charges de CHF 14'953,06, le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de CHF 2'911,44.

Compte tenu du résultat de nos contrôles, nous vous proposons :

- A. D'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés.
- B. De donner décharge au comité et au caissier avec remerciements pour le travail particulièrement soigné qui a été fourni.
- C. De donner décharge aux réviseurs ci-dessous.

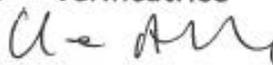
Villard-sur-Chamby, le 4 mai 2023

Les vérificateurs des comptes 2022

Silvano Pozzi  
1<sup>er</sup> vérificateur



Claire Forel  
2<sup>ème</sup> vérificatrice



Irène Mauroux  
Suppléante

## 7. Adoption des comptes et du rapport des vérificateurs

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

## 8. Présentation du budget 2023

### fixation des cotisations et nomination des vérificateurs des comptes pour 2023

#### Chris Bulliard

Des explications sont données concernant la manière dont la taxe de séjour est perçue et redistribuée par la commune de Montreux. Pour obtenir un soutien pour l'organisation d'une manifestation, il est nécessaire de compléter un dossier à remettre à la commune.

Sophie Aubort nous présente Le festival " Auteur-e-s en hauteur" qui vous offre une chance unique de rencontrer personnellement des écrivains et écrivaines, dans un cadre intimiste bercé de nature. De mai à décembre, chaque premier samedi après-midi du mois à 14h00, découvrez des auteur-e-s lors d'un moment exceptionnel. Au programme : l'auteur lit un extrait de l'un de ses livres puis s'ensuit une discussion avec les personnes présentes. Une séance de dédicace (achat des livres possible sur place) s'associe à une collation et la clôture de l'après-midi offrira une activité en lien avec le thème.

Les membres du comité proposent de soutenir cette activité culturelle à hauteur de CHF 2000.-. Ce qui est accepté par la majorité des membres présents.

## Résultat 2022 / Budget 2023

<b>CHARGES</b>	<u>Budget 2022</u>	<u>Réalisé 2022</u>	<u>Budget 2023</u>
Frais d'exploitation	6 500,00	5 738,20	6 000,00
Investissements	500,00	10,90	500,00
Evènements	2 500,00	3 875,20	3 500,00
Redistribution sur produits des locations	0,00	2 237,50	2 750,00
Cotisations/dons/cadeaux	700,00	832,60	2 700,00
Frais administratifs	2 500,00	2 647,10	4 500,00
Intérêts et frais CCP	290,00	254,01	250,00
Amortissement matériel	2 500,00	1 685,15	1 700,00
Impôts	150,00	-90,10	0,00
<b>Total charges</b>	<b>15 640,00</b>	<b>17 190,56</b>	<b>21 900,00</b>

<b>PRODUITS</b>	<u>Budget 2022</u>	<u>Réalisé 2022</u>	<u>Budget 2023</u>
Cotisations encaissées / dons	3 000,00	3 120,00	3 000,00
Taxes de séjour encaissées	4 200,00	4 000,00	0,00
Locations "la Scie"	8 500,00	10 930,00	10 000,00
Evènements	500,00	1 052,00	500,00
Participations aux événements	0,00	1 000,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	10 000,00
<b>Total Produits</b>	<b>16 200,00</b>	<b>20 102,00</b>	<b>23 500,00</b>

<b>Bénéfice / -Perte de l'exercice</b>	<b>560,00</b>	<b>2 911,44</b>	<b>1 600,00</b>
--	---------------	-----------------	-----------------

Le budget est accepté à l'unanimité.

### **Cotisations 2023**

Restent inchangées.

### **Nomination des vérificateurs 2023**

M. Pozzi	sortant
Mme Forel	1 <sup>ère</sup> vérificatrice
M. Hösli	2 <sup>ème</sup> vérificateur
M. Schorri	accepte de fonctionner comme suppléant

## 9. Renouvellement du comité

### Vanessa Chabloz

Démission :	Yannick Robert	
Nouveau comité :	Vanessa Chabloz	Présidente
	Chris Bulliard	Trésorier
	Irène Mauroux	Secrétaire
	Micheline Hösli-Stettler	
	Robin Marggi	
	Florent Aubort	
	Johanna et Jean Desbordes	

Si une personne souhaite rejoindre le comité, elle est la bienvenue et elle peut s'adresser à la Présidente.

## 10. Communications du comité sur les projets en cours

### Vanessa Chabloz

#### **PACOM**

Des membres du comité ont participé à deux séances-ateliers de travail participatifs. Nous organiserons une séance d'information dès que le Vallon de Villard sera concerné.

#### **Réunion des présidents et gouverneurs**

Des membres du comité ont participé à une rencontre avec les différentes sociétés de la commune afin d'échanger sur les problématiques que chacune rencontre et éventuellement regrouper les forces.

La parole est donnée à M. Schorri concernant la **Route du Vallon**

A la suite de l'assemblée-générale, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour chercher une solution afin de ralentir le trafic sur la route du Vallon. L'Association transports et environnement a été contactée et M. Pilloud, secrétaire de la section vaudoise ATE, a transmis beaucoup de renseignements et de pistes très intéressantes.

Une séance a été organisée avec M. Chiaradia, chef du service des travaux publics, à la suite de laquelle différentes choses vont être mises en place. La commune va faire la demande au canton pour que la route depuis le Montagnard, jusqu'à la route d'Adversan, soit limitée à une vitesse de 60 km/h et depuis la route d'Adversan jusqu'aux Bains de L'Alliaz à 50 km/h.

Des bandes blanches vont à nouveau être peintes car elles favorisent le ralentissement des véhicules. Un courrier va être adressé en tout ménage afin de sensibiliser les usagers de la région.

La parole est donnée à M. Aubort concernant la création d'une **Coopérative**

Plusieurs familles du Vallon ont eu une envie commune de créer une coopérative dans le but de concevoir un espace convivial et participatif au Vallon de Villard afin de réunir les habitants. L'objectif est d'échanger, de favoriser les rencontres et proposer la vente de produits bio et locaux. Un comité s'est déjà constitué et actuellement leur travail est de construire la structure juridique.

Afin de connaître les besoins des membres les questions suivantes ont été posées :

- Qui désire avoir accès à des commandes groupées ?  
8 réponses positives
- Qui souhaite faire ses achats au Vallon de Villard si un local est trouvé ?  
8 réponses positives
- Qui serait prêt à fonctionner comme bénévole dans cette « épicerie » 2h à 4h par mois ?  
7 réponses positives
- Qui désire pouvoir rencontrer ses voisins dans un « petit café » ?  
11 réponses positives
- Qui désire participer à des ateliers de partage de compétences ?  
3 réponses positives
- Qui désire partager ses outils – machines ?  
6 réponses positives

Pourquoi une coopérative ? Pour des raisons juridiques, ce modèle est le plus approprié et inclus davantage les personnes concernées par l'achat de parts sociales et ainsi obtenir des fonds qui permettront de démarrer l'activité.

La parole est donnée à Messieurs Vouilloz et Wirth concernant **Orgiride / Bukolik**

Il nous informe que le Snowpark d'Orgevaux est mis en place depuis plus de 20 ans en hiver et il a beaucoup de succès.

Les 11, 12 et 13 août le Bukolik aura lieu au départ du Vallon de Villard car la route des Avants ainsi que le funiculaire sont en travaux. Cette manifestation réunit la pratique du sport à roulettes sans moteur. La route sera fermée (selon un horaire établi) entre le Montagnard et Chamby. Le soir il y aura une cantine sous laquelle des concerts seront organisés. La SIV va être approchée pour évaluer de quelle manière un soutien peut être apporté.

Du 7 au 11 septembre il y aura également la fête au village aux Avants.

La parole est donnée à Mme Chabloz pour savoir si des personnes pourraient être intéressées par la participation à un **vide grenier**. Une personne est intéressée.

Le comité propose les anciennes chaises de la salle aux membres de l'assemblée. Personne n'est intéressé.

Mme Chabloz nous donne lecture du courrier d'un membre concernant la Taxe de séjour sur les résidences secondaires :

*Mesdames et Messieurs,*

*Nous sommes quelques personnes à nous interroger et à réagir quant au nouveau règlement relatif à la taxe de séjour sur les résidences secondaires et à ses incidences économiques sur la tarification.*

*Le 21 décembre 2022, la Commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve nous a adressé une communication nous annonçant la refonte du règlement régissant ses missions et activités, lequel est entré en vigueur dès le 1er janvier 2023, à savoir :*

*"En effet, pour diverses raisons, notamment celles liées à la rare mise à jour des valeurs fiscales (base sur laquelle la facturation intervient), la taxe sur les résidences secondaires sera désormais calculée de manière forfaitaire et sur la base du nombre de pièces de votre logement, à savoir CHF 400.- la pièce. Un plafond CHF 2'800.- par année a été introduit."*

*Précédemment, la taxation était basée sur un pourcentage (0,1526%) appliqué sur l'estimation fiscale de l'immeuble en lien avec le nombre de nuitées.*

*Ce système nous semblait pertinent, contrairement à l'introduction d'un montant forfaitaire par nombre de pièces.*

*Les propriétaires de résidence secondaire se trouvent donc lourdement taxés sans que nous puissions y trouver une certaine logique et une mesure raisonnable.*

*Par cette intervention, je souhaite sensibiliser les propriétaires de résidences secondaires et les encourager à se solidariser dans le but d'une intervention commune et objective.*

*Je propose donc aux propriétaires de résidences secondaires intéressés par notre action de se faire connaître afin de partager nos réflexions communes et de défendre nos intérêts.*

*Pour ce faire, je me permets de vous demander si vous seriez disposés à transmettre notre requête à vos membres concernés par cette problématique ou de me remettre les coordonnées de ceux-ci.*

*Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma démarche.*

*Dans l'attente de vos nouvelles, je vous adresse, Mesdames et Messieurs, mes meilleurs messages.*

*Manuel Rodriguez - propriétaire d'une résidence secondaire au Vallon d'Orgevaux et membre de la Société des intérêts du Vallon de Villard*

*Manuel Rodriguez*

*079 772 58 55*

## **Dates pour 2023**

1 <sup>er</sup> août	Fête nationale
26 août	Pizza du Vallon
28 octobre	Brisolée
2 décembre	Noël des enfants

## **11. Divers et propositions individuelles**

### **Vanessa Chabloz**

Message de Mme Chessex

Suggère que nous fassions la demande pour obtenir une poubelle pour mettre le PET, l'alu et les piles au Vallon de Villard.

Réponse de Mme Gote : les usagers ont beaucoup de difficultés à trier leurs déchets dès lors qu'il n'y a pas de surveillance. C'est pour cette raison que la commune de Montreux a préféré faire un partenariat avec une société de collecte (déchetterie mobile). Dès que les déchets ne sont pas triés, la commune doit les évacuer à la Satom et payer pour ce service. A Montreux, 52 déchetteries mobiles sont organisées avec un contrôle strict sur la propreté de la filière. La commune offre des sacs pour la collecte de PET aux commerces/épicerie et les rétribue pour cette collecte. Le citoyen peut ramener le PET où il l'a acheté.

Message de M. Dumont, vice-président de la société des intérêts de Chernex

Il nous communique les dates des prochaines manifestations qui auront lieu à Chernex :

- 1<sup>er</sup> août officiel
- 7-8-9-10 septembre fête au village sur le thème Western - cortège - caveaux - marché artisanal

Il invite tous les membres à participer à cette grande fête.

Message de Mme Genier, municipale

Nous transmet les salutations de la municipalité et est ravie de participer pour la 1<sup>ère</sup> fois à une assemblée au Vallon de Villard.

Elle est navrée que la procédure pour la demande de soutien pour le Festival Auteur-e-s en hauteur n'ait pas obtenu de réponse à ce jour de la part de la commune.

Concernant la vitesse des usagers de la route du Vallon, elle nous confirme que M. Chiaradia suit le dossier qui a été envoyé au canton pour passer la route cantonale de 80 km/h à 60 km/h. Pour la partie de route communale, une analyse est en cours.

Pour la coopérative, elle recommande au comité de prendre contact avec la société coopérative des Avants qui ont présenté un projet de soutien qui a été accepté par la municipalité.

Le CITS, représentant 9 communes, travaillent pour trouver la meilleure solution par rapport à la taxe de séjour sur les résidences secondaires. On reproche beaucoup à la commune de Montreux le grand nombre de résidences secondaires qui sont très peu occupées.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h10 et un apéritif est offerte à tous les membres.

Villard-sur-Chamby, le 12 mai 2023

Irène Mauroux

*Secrétaire*